



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



*Service Technique des Remontées Mécaniques
et des Transports Guidés*

Saint Martin d'Hères, le 5 février 2026

Département Agréments Outils Tapis

**AVIS DU S.T.R.M.T.G
AVTA_50_26_A**

Délivré à :

FICAP SA
23, rue Albert EINSTEIN
77480 BRAY SUR SEINE
FRANCE

et relatif à :

Tapis roulants de station de montagne FUNSPEED

Indice	Année Avis (référentiel)	Nature des modifications
A	2026 (NF EN 15700:2023)	Avis d'origine

I - OBJET DE L'AVIS :

Le présent avis concerne les modèles de tapis type « FUNSPEED » du constructeur FICAP.

Il porte sur la conformité de la conception du modèle de tapis à l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des tapis roulants mentionnés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme et au guide technique du STRMTG Tapis roulants des stations de montagne version 3 du 15 juillet 2025, tant du point de vue de la solidité que de la fonctionnalité.

II - CONDITIONS DE VALIDITE DE L'AVIS :

Le présent avis est délivré en application :

- de l'article R.342-28 du code du tourisme ;
- du décret n° 2010-1580 du 17 décembre 2010 modifié relatif au service technique des remontées mécaniques et des transports guidés ;
- de l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des tapis roulants mentionnés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme ;
- du guide technique du STRMTG Tapis roulants des stations de montagne version N° 3 du 15 juillet 2025.
- de la norme NF EN 15700 : 2023 « Sécurité des tapis roulants pour les activités de sports d'hiver ou de loisirs » pour ce qui concerne les prescriptions destinées à assurer la sécurité, en exploitation, des usagers, des personnels et des tiers

Cet avis ne porte pas sur les dispositifs propres à la sécurité des travailleurs (par exemple les boîtiers maintenance amont et aval) qui sont soumis aux exigences de sécurité ou de protection des personnels issues d'autres réglementations, notamment celles prévues par le code du travail.

III - DESCRIPTION :

Le dispositif sur lequel porte le présent avis est décrit dans les documents du dossier d'exploitation (§ VI).

Le constructeur a attesté avoir utilisé la norme NF EN 15700 : 2023 comme référentiel technique pour la conception du tapis roulant objet du présent avis de type.

L'appareil est un tapis roulant à bande transporteuse continue. Il est constitué d'un module de départ comportant le dispositif de tension, éventuellement d'un moteur poussoir, du nombre voulu de modules intermédiaires, et d'un module d'arrivée comportant le mécanisme d'entraînement.

Les fonctionnalités prises en compte sont énumérées dans le tableau ci-après :

Caractéristiques du tapis	Pris en compte / Valeurs
Vitesse	0,7 m/s ou 1,2 m/s
Station motrice 0,7 m/s- 1,20m/s	De 18,5 à 2 x 75 kW
Tête FUNSPEED WT520E0800_30000R5	OUI
Tête FUNSPEED WT520M0800_32000R6	OUI
Tête FUNSPEED WT520M0800_38340R0	OUI
Tête FUNSPEED WT520M1200_00002R0	OUI
Tête FUNSPEED WT520M1200_60128R0	OUI
Éléments de ligne	
Élément de ligne WT220E0500_30008R0	OUI
Élément de ligne WT220E0650_30008R2	OUI
Élément de ligne WT220E0800_30008R2	OUI
Élément de ligne WT220E1000_30008R0	OUI
Élément de ligne WT220E1200_30008R2	OUI
Trottoir droite WT226E0000_20020R0	OUI
Trottoir gauche WT226E0000_20021R0	OUI
Station retour	
Station retour WT020A1200_00020R2 (Tambour)	OUI
Station retour WT020A0800_00016R1 (Tambour)	OUI
Station retour WT020A0800_00018R1 (Tambour)	OUI
Station retour WT020A1200_00018R2 (Tambour)	OUI

Trappe de sécurité		
Trappe de sécurité 0,7 m/s WT580E0800_00066R0		OUI
Trappe de sécurité 1,2 m/s WT585E1200_00004R5		OUI
Option remontée de trappe WT585E0000_00012R2		OUI
Tension	Treuil manuel ou automatisé	2 t à 9,9 t
	Hydraulique à pompe manuelle	2 t à 5 t
	Tension en danseuse (contre-poids)	2 t à 9,9 t

Équipements particuliers		Pris en compte / Valeurs
Bande	Largeur	500 mm à 1200 mm
	Référence	Cold Winter Grip 40-3 Cold Winter Grip 63-4 Cold Winter Grip 90-4
Débarquement	Frontal seul	OUI
	Latéral seul	OUI
	Mixte (frontal et latéral simultané)	OUI
Arrêt et redémarrage depuis la gare aval		OPTION
Redémarrage automatique sur	Gestion du flux	OUI
	Surveillance de chute	OUI
	Trappe de sécurité	OUI
Arrêt d'urgence avec distance d'arrêt prolongée (AUL)		OUI
Commandes déportées avec dispositif de surveillance adapté		OPTION

Les combinaisons possibles de ces différents modules et composants sont détaillées dans le §VI.

IV - CONDITIONS D'UTILISATION :

La conformité des différents éléments du dossier d'exploitation (§ VI) devra être vérifiée pour chaque installation, et en particulier la vérification par des essais adaptés du bon fonctionnement et du réglage des différents dispositifs de sécurité.

L'exploitation doit se faire dans les conditions suivantes :

- les caractéristiques de l'installation sont limitées aux valeurs suivantes :
 - vitesse maximale : 0,7 m/s ou 1,2 m/s (selon modèle)
 - longueur maximale : 500 m (selon combinaisons possibles citées au §VI)
 - en aucun point, la pente de la bande transporteuse du tapis roulant ne doit dépasser 25 % ; toutefois, des pentes allant jusqu'à 30 % sont autorisées pour le transport exclusif de piétons, c'est à dire non solidaires de leurs engins de glisse ;
 - tension de la bande selon calcul propre à chaque installation selon « XVDCC-NI-FUNBELT-R03-Notice d'instruction »
- le tapis roulant est installé conformément à la documentation technique du constructeur contenue dans le dossier d'exploitation (§VI). Il est implanté en tenant compte des risques naturels éventuels.

V - PRÉCONISATIONS POUR LES MAÎTRES D'ŒUVRE :

Les maîtres d'œuvre exerceront les fonctions qui sont notamment citées à l'article R. 342-26 du code du tourisme et à l'article 36 de l'arrêté du 29 septembre 2010 modifié relatif à la conception, à la réalisation, à la modification, à l'exploitation et à la maintenance des tapis roulants mentionnés à l'article L. 342-17-1 du code du tourisme.

Les maîtres d'œuvre vérifieront également que les conditions d'utilisation visées au chapitre §IV ci-dessus ainsi que celles figurant dans les documents visés au §VI ci-dessous sont respectées.

En particulier les maîtres d'œuvre vérifieront que le sol est compatible avec les conditions d'appui du tapis roulant.

Les documents relatifs à l'architecture électrique du tapis, validés par cet avis et cités dans le dossier d'exploitation (§VI ci-après) sont des documents de référence comportant toutes les options possibles. Les documents applicables pour chaque tapis seront issus de ces documents génériques, mais peuvent comporter une référence différente. Néanmoins, ils doivent mentionner la référence du document générique dont ils sont issus.

Le présent avis ne prend pas en compte de galerie. Si le modèle de tapis objet du présent avis est installé sous une galerie, celle-ci doit faire l'objet d'un avis spécifique du STRMTG, ou d'une validation par le maître d'œuvre chargé de l'opération

Il est également rappelé que dans le cas de l'installation d'une galerie sur le tapis roulant, un organisme agréé par le ministre de l'Intérieur, selon les dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2007, devra délivrer un rapport de vérification technique sur la conformité de la galerie aux exigences du guide technique du STRMTG Tapis roulants des stations de montagne version 3 du 15 juillet 2025 (Pages 16 et 17/39).

VI - DOSSIER D'EXPLOITATION :

Les pièces énumérées dans le tableau ci-dessous seront obligatoirement jointes au présent avis :

Documents valant description de l'appareil, notice de montage et d'utilisation, et instructions d'entretien et de maintenance (article 35 de l'arrêté du 29/09/2010 modifié)	Références
Notices d'instructions comprenant les instructions requises pour le montage, le démontage et le transport du tapis roulant et de ses composants	• XVDCC-NI-FUNBELT-R03-Notice d'instruction • XVDCC-NM-FUNSPEED-R02-Notice de montage • XVDCC-NM-SIGNALISATIONS-R01
Notices d'utilisation et instructions de maintenance	• XVDCC-NI-FUNBELT-R03-Notice d'instruction • XVDCC-NU-FUNSPEED-R02-Notice d'utilisation et de maintenance • XVDCC-NU-TRAPPE 0,7-R01-Notice d'utilisation et de Maintenance • XVDCC-NU-TRAPPE 1,2-R01-Notice d'utilisation et de Maintenance • XVDCC-NU-FUNSPEED-R00-Notice utilisation et de maintenance tension danseuse
Plan des descentes de charges	• XVDCC-NI-FUNBELT-R03-Notice d'instruction Nota : les valeurs des descentes de charges propres à chaque installation sont mentionnées par le constructeur dans la notice d'instruction.
Notice de la trappe de sécurité et de la trappe de secours	• XVDCC-NU-TRAPPE 0,7-R01-Notice d'utilisation et de Maintenance • XVDCC-NU-TRAPPE 1,2-R01-Notice d'utilisation et de Maintenance
Liste des combinaisons possibles des différents composants	• XDCC-TC-FUNSPEED-R00 tableau_des_caracteristiques • XVDCC-C7 longueurs et pentes maximales type de jonction

Documents relatifs à l'architecture électrique	Références
Schémas électriques (puissance et commande)	• XVDCC-EL3-OF002-R00-ORGANIGRAMME FREINAGE FUNSPEED-OF101177A • XVDCC-EL3-SE004_R00-PUISSANCE COMMANDE FUNSPEED-SI 20 302-indA • XVDCC-EL3-SE005_R00-PUPITRES DEPORTE FUNSPEED-SI 25 119-IndA • XVDCC-EL3-SE006-R00-COFFRET TENSION FUNSPEED-SI 20 302-IndA
Procédure d'essais électrique	• XVDCC-EL3-PE003-R00-PROCEDURE ESSAIS FUNSPEED-PE101177B
Notice d'utilisation	• XVDCC-EL3-NU002-R01-NOTICE UTILISATION FUNSPEED-NU101177B
Notice de maintenance des constituants électriques	• XVDCC-EL3-NM002-R00-MAINTENANCE CONSTITUANTS ELECTRIQUES FUNSPEED-NTM101177

Pour le Directeur du STRMTG et par délégation
Le Chef du Département Agréments Outils et Tapis roulants

Christophe SION